



**Annexe : état annuel des indemnités des élus municipaux perçues en 2025**

Nom et prénom du Conseillère.e municipale.e	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal		
	Indemnités de fonctions perçues montant brut	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjours...)	Avantages en nature (véhicule, logement...)
BELLIN Fabienne	596,88		
BESCO Raymond	7 611,00		
BOUCHARD Stéphane	596,88		
BOUCHET Brigitte	596,88		
BOUTIER Arnaud	7 611,00		
DEUDON Anne	596,88		
DOUSSE Magali	7 611,00		
DRAPRON Roberto	7 611,00		
DULAC Frédérique	7 611,00		
GOLLIOT Eliane	596,88		
GROBON Yolande	596,88		
GUILLARD Chrystèle	596,88		
GUYARD Denis	4 695,84		
HEYER Guérigonde	596,88		
HOUILLON Bertrand	25 906,20		
JACQUES Tristan	7 611,00		
LABRAG Salem	596,88		
LARGESSE Nicolas	596,88		
LIGNOUX Caroline	596,88		
MARQUET Patrick	596,88		
MOALLA Slimane	4 695,84		
RENARD Charles	596,88		
RENARD Laurence	7 611,00		
SALOME Isabelle	596,88		
STELLA Emilie	7 611,00		
TANCEREL Jean	7 611,00		
TOULLEC Benoit	596,88		
VERGNIAULT Denis	596,88	132.00	
	113.346,96	132.00	

Référence : Article L. 2123-24-1-1 du CGCT

**Mention RGPD :**

L'état annuel relatif au versement des indemnités des élus est un traitement de données personnelles géré par la Commune de Magny-les-Hameaux en sa qualité de responsable de traitement. Les informations personnelles collectées sont obligatoires et nécessaires à la commune pour répondre à une obligation légale. Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles, ou de les faire rectifier. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande par hoteldeville@magny-les-hameaux.fr. Si vous estimatez que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.